

Un appel mondial pour positionner le patrimoine culturel, les arts et les secteurs de la création artistique au cœur de l'action climatique

Cet appel a été lancé le 28 septembre 2023 lors du Sommet européen du patrimoine culturel qui s'est tenu à Venise, en Italie dans le cadre du Forum du Centre européen du patrimoine « Réinventer l'anthropocène : mettre la culture et le patrimoine au cœur du climat ».

Une voie audacieuse, mais nécessaire, pour susciter des solutions créatives pour faire face à la crise climatique.

Nous, soussignés, demandons aux gouvernements nationaux qui sont Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'Accord de Paris d'adopter une décision de « travail conjoint sur la culture et l'action climatique » à la Conférence des parties (COP).

Cette décision refléterait un engagement de la CCNUCC à entamer un processus consultatif pour comprendre la pleine contribution de la culture - incluant le patrimoine culturel, les arts et les secteurs de la création artistique - à l'action climatique. Le processus identifierait les réponses climatiques axées sur la culture qui sont déjà en place, où et par qui; il formulerait des recommandations pour mettre en place des solutions fondées sur la culture; et il aiderait à garantir que la culture soit pleinement intégrée dans les travaux futurs de la Convention.

La culture a une capacité hors pair de favoriser le changement.

La diversité des cultures touche tout le monde, partout sur la planète. Cette diversité englobe l'ensemble des voix, des perspectives et des outils pour communiquer l'urgence, pour mobiliser l'action et pour défendre des modes de vie durables, justes et équitables. La culture – et le droit à la culture - inspire l'action en invitant à la participation, à la sauvegarde, au dialogue; en partageant des expériences, des récits et des histoires; et en créant des représentations et des événements.

Lorsqu'on exploite leurs diverses valeurs culturelles, leurs modes de transmission et leurs origines ancrées dans l'artisanat et le patrimoine immatériel, le design et la créativité peuvent inspirer et influencer les stratégies pour mettre en place les changements systémiques requis pour contrer la double crise du climat et de la biodiversité.

Le patrimoine matériel ainsi que les connaissances et savoirs-faire traditionnels améliorent la résilience des collectivités. Ils offrent également des techniques et des solutions éprouvées, à faible émission de carbone, circulaires et régénératives dans tous les secteurs, incluant l'environnement bâti et naturel, l'agriculture, l'énergie et la protection des habitats et des collectivités.

Ancré dans des valeurs partagées de solidarité, d'attention et de respect, l'effort collectif d'acteurs de la culture : artistes, activistes créatifs, designers, institutions culturelles et patrimoniales, ainsi que ceux de la société civile : professionnels et bénévoles, chercheurs, porteurs de savoirs ancestraux et décideurs politiques éclairés, peut défier les paradigmes dominants. Cet effort collectif offre des visions et des exemples d'un avenir durable, libre de la dépendance aux combustibles fossiles. Ceci a pour effet de rétablir la biodiversité et de défendre la justice sociale.

L'action climatique basée sur la culture encourage des solutions locales aux problèmes universels, en comblant les lacunes de la planification climatique actuelle grâce à des stratégies inclusives, fondées sur les droits, qui sont spécifiques au lieu, et qui répondent aux besoins des collectivités. Il s'agit d'un cadre qui reconnaît l'interdépendance de tous les êtres vivants.

Malgré le fait qu'ils demeurent en grande partie absentes des politiques et des programmes officiels de financement en matière de climat, les acteurs des arts et du patrimoine militent pour une triple transformation (verte, numérique et sociale), pour l'atteinte de l'objectif du 1,5 degré et pour les changements systémiques requis. Cependant, leur absence chronique aux tribunes de discussions mine leur contribution et, conséquemment, l'efficacité de l'action climatique mondiale.

Un « travail conjoint » est un processus reconnu par lequel la Conférence des parties (CDP) peut demander au Secrétariat de la CCNUCC et à ses organisations subsidiaires de s'attaquer conjointement à une question critique et problématique, en l'occurrence l'intersectorialité de la culture et de l'action climatique. Un travail conjoint permettrait l'adoption, lors d'une CDP ultérieure, d'un programme de travail inédit mettant la culture et le patrimoine au cœur de l'action climatique, en intégrant ses politiques et sa planification.

Un tel travail conjoint renforcerait également l'attention portée sur les conditions socioculturelles favorables à une action pour le climat et favoriserait une atténuation et une adaptation plus efficaces. Par le fait même, il permettrait d'aborder les questions cruciales des pertes et des dommages à la culture et au patrimoine déjà reconnues dans le plan de mise en œuvre de Sharm el-Sheikh adopté à la CDP 27. Enfin, ce travail conjoint soutiendrait les efforts mondiaux visant à placer la culture au cœur d'un développement durable résilient au changement climatique.

L'intégration des voix des arts, de la culture et du patrimoine dans la politique climatique internationale permettra de révéler les solutions à la crise climatique qu'offrent le patrimoine local et les approches artistiques et créatives. Ceci soutiendra également davantage le travail des peuples autochtones qui ont longtemps défendu une culture de soins pour la Terre. **Dans l'ensemble, elle permettrait à la communauté culturelle mondiale, qui est riche et diversifiée, de parler d'une seule voix**, mobilisant ainsi le réseau mondial des défenseurs de la culture, du patrimoine, de l'art et de la création, la société civile, les institutions et les organismes publics à tous les niveaux pour soutenir la CCNUCC dans sa mission.

Pour lutter contre le changement climatique, nous devons révéler le pouvoir que possède la culture - des arts au patrimoine - pour aider les gens à imaginer et à réaliser des futurs faibles en carbone, résilients au climat et justes.

Nous, les soussignés, nous joignons à cet appel pour que les délégués à la Conférence des Nations Unies sur le climat adoptent une décision de travail conjointe qui mettrait enfin le monde sur la voie de la reconnaissance de la culture comme un pilier indispensable d'une action climatique plus efficace et plus juste.

_____ **[signataires]**

FIN

L'APPEL DE VENISE À METTRE LE PATRIMOINE CULTUREL, LES ARTS ET LES SECTEURS DE LA CRÉATION ARTISTIQUE AU CŒUR DE L'ACTION CLIMATIQUE

Messages clés, calendrier de la campagne et foire aux questions (FAQ)

Cette campagne vise à unir les voix de la culture et du patrimoine dans un effort mondial pour placer la culture - des arts au patrimoine - au cœur de la planification, des politiques et de l'action en matière de changement climatique.

MESSAGES CLÉS

Que demandons-nous?

Nous demandons aux gouvernements nationaux qui sont parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'Accord de Paris d'adopter une décision sur le « travail conjoint sur la culture et l'action climatique » à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques connue sous le nom de Conférence des Parties ou « CDP ».

De quoi s'agit-il?

Le « travail conjoint » est une demande des gouvernements nationaux qui régissent la CCNUCC (et, conséquemment, la politique climatique internationale) qui est adressée au personnel de la CCNUCC et aux organisations techniques subsidiaires de la CCNUCC. La demande vise à ce que les questions liées à la culture, incluant les arts et le patrimoine, soient abordées conjointement par les organisations constituées au titre de la CCNUCC et les organisations intéressées. La tenue d'ateliers et de réunions d'experts permettraient de formuler des recommandations pour examen et adoption. Les modalités du travail conjoint sont décrites plus en détail ci-dessous.

Pourquoi est-ce important?

Une décision de travail conjoint lancerait un processus pour :

- Renforcer l'action climatique en commençant à exploiter les outils sociaux et culturels qui permettent de transformer l'action climatique.
- Permettre à l'action climatique basée sur la culture et le patrimoine de prendre place dans le monde entier.
- Influencer les politiques clés et les discussions sur l'adaptation à notre climat, sur l'atteinte de la carboneutralité, sur la promotion d'expériences d'apprentissage axées sur la culture et le patrimoine, sur la sauvegarde du patrimoine et de la culture, et plus encore.
- Unir et responsabiliser le secteur de la culture pour influencer la prise de décision dans ce domaine.

Qu'entendons-nous par culture ?

Cette campagne considère le concept de culture dans son sens le plus large.

La culture englobe les arts (incluant la création orale, la poésie, la littérature, la musique, les arts visuels, les arts de la scène, etc.), les secteurs artistiques

créatifs (y compris le cinéma, la télévision et la radiodiffusion), le design et la mode et le numérique.

Le patrimoine est compris comme une dimension de la culture composé d'éléments du passé jugés importants dans le présent pour l'avenir. Le patrimoine inclut des composantes matérielles et immatérielles et des objets meubles et immeubles. Il comprend des sites, des paysages, des monuments, des objets et des collections. Il porte aussi sur les connaissances tirées de l'expérience humaine et du passé humain. Cette connaissance est dynamique et est constamment recréée par les communautés et les groupes en réponse à leur environnement et à leur histoire. Le patrimoine reflète aussi les connaissances contemporaines sur les environnements, l'utilisation des terres et l'intendance des ressources développées au fil des générations de communautés autochtones et locales; les modèles et les événements dans le développement du monde moderne, incluant les récits coloniaux, le capitalisme et l'industrialisation. Le patrimoine culturel est le témoignage de la créativité humaine à travers le temps et toutes les formes de patrimoine sont des bases pour la créativité dans le présent.

Quelle est la vue d'ensemble?

La culture est essentielle pour trouver des solutions à la crise climatique. Elle joue un rôle important dans nos vies. Elle peut inspirer le changement en touchant le cœur et l'esprit. La culture permet d'imaginer et de créer de nouvelles façons de vivre. L'adoption de ce travail conjoint sur la culture et l'action climatique jouera un rôle crucial dans la mise en œuvre du changement dans les sociétés en reconnaissant que la culture, le patrimoine et les arts font partie intégrante de la vie humaine, de l'expression, des croyances et du comportement et, par conséquent, des changements nécessaires pour créer un avenir meilleur.

Que pouvez-vous faire?

Si vous reconnaissez la culture comme un pilier indispensable de l'action climatique, inscrivez-vous pour soutenir la campagne et partagez-la avec vos réseaux et communautés.

- **Partagez le message de la campagne avec diverses personnes et organisations qui ont la capacité de transmettre le message aux gouvernements nationaux, qui sont ceux qui prendront la décision finale.**
- **Partagez le message de la campagne avec diverses voix de la culture et encouragez-les à commencer à réfléchir dès maintenant aux contributions qu'elles aimeraient apporter à un processus consultatif mondial au niveau de l'ONU visant à comprendre la pleine contribution de la culture à l'action climatique; où et comment des solutions climatiques axées sur la culture sont déjà en place et par qui; et faire des recommandations pour intégrer les arts, la culture et les stratégies fondées sur le patrimoine dans les futures politiques et plans de travail de la CCNUCC sur le climat.**

Qui sont les parties prenantes et qui devrait s'inscrire à cette campagne?

La présidence de la COP27 organise une réunion de haut niveau (prévue le 8 décembre 2023 à la CDP) où des idées telles que le travail conjoint peuvent être discutées. L'idée du travail conjoint s'appuie également sur le document « Kashi Cultural Pathway » adoptée en août 2023 lors de la réunion des ministres de la Culture du G20 en Inde. Le document soulève des préoccupations liées à la culture dans le contexte du Sommet des Nations Unies sur l'action pour le climat et de la CDP et il souligne le besoin de tirer parti des possibilités offertes par les pratiques

et les systèmes de connaissances liés à la culture, incluant les connaissances et les pratiques locales et autochtones, pour éclairer les stratégies et les plans d'adaptation et d'atténuation ainsi que les solutions pour l'action climatique.

Foire aux questions (FAQ)

Qu'est-ce que la Conférence des parties (CDP)?

La CDP est une réunion internationale sur le climat organisée chaque année par l'Organisation des Nations Unies. Les pays concernés se sont engagés à prendre les mesures décrites dans un traité international appelé la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La CDP 28 aura lieu en décembre 2023 à Dubaï, É.A.U.

Que s'est-il passé à la CDP 27?

En novembre 2022, la COP 27 a livré une décision historique pour le monde de la culture. Pour la toute première fois, les gouvernements ont inclus le patrimoine culturel dans les déclarations sur les « pertes et dommages » et l'« adaptation ». Le Réseau Patrimoine climatique et ses partenaires ont réalisé un exploit soit que la culture soit reconnue comme un atout à protéger contre les impacts climatiques et une ressource pour renforcer les changements à venir dans les communautés.

Quel est le contexte de cette campagne?

À ce jour, la dimension culturelle de l'action climatique a été mise de l'avant par la société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux. Le travail conjoint n'y changerait rien. Il vise plutôt à ce que les points de vue des acteurs de l'art, de la culture et du patrimoine soient intégrés dans la politique internationale sur le changement climatique et que celle-ci appuie ces acteurs locaux à mettre en place des cadres politiques et de financement qui valorisent leur contribution. L'amélioration de l'efficacité de la planification et de l'action climatique est l'objectif visé.

Qui dirige les efforts au niveau des gouvernements nationaux?

Nous nous réjouissons de constater que les idées contenues dans l'appel à l'action sont défendues par le pays hôte de la COP28, les Émirats arabes unis (EAU) et par la présidence de la COP28. Le Dr Sultan Ahmed Al Jaber, Président Délégué de COP28 EAU, et S.E. Salem bin Khalid Al Qassami, Ministre de la Culture et de la Jeunesse des EAU, ont lancé conjointement une invitation à un dialogue ministériel de haut niveau sur la culture. Un nouveau regroupement, les Amis de l'action pour le climat basée sur la culture, sera inauguré à le 8 décembre prochain. Il s'agit d'une coalition informelle composée des états membres de la CCNUCC dont l'action vise le renforcement du dialogue en faveur d'une action efficace, cohérente et coordonnée pour soutenir et défendre la culture et le patrimoine. Pour les Amis, l'action pour le climat doit être

basée sur la protection de la culture et du patrimoine contre les impacts climatiques. L'objectif initial des Amis sera de plaider pour l'inclusion d'un travail conjoint sur la culture et l'action climatique dans l'ordre du jour de la CDP.

Nous sommes encouragés par cet élan politique de la part des gouvernements nationaux.

Qui d'autre peut influencer la décision?

Malgré le fait que ce sont les États membres qui prennent les décisions à la CDP, les acteurs non gouvernement peuvent influencer les décisions. Il s'agit des gouvernements locaux et les autorités municipales; la société civile, incluant les institutions culturelles, les industries créatives, les industries du design, les artistes et les artisans; les universités et la recherche; et les professionnels de la culture et du patrimoine.

Si une décision de travail conjoint est prise, qu'est-ce que cela signifie?

Une décision de « travail conjoint » est un processus reconnu que les gouvernements nationaux réunis à une CDP peuvent suivre.

Voici quelques éléments à garder à l'esprit :

- Un travail conjoint peut mener à la création de nouvelles tribunes qui permettent une discussion continue sur un sujet ou un secteur, comme la culture, dans les discussions sur le climat et dans le travail de l'agence des Nations Unies pour le climat (CCNUCC).
- Au moyen d'ateliers et de réunions d'experts, le processus tiendrait compte de la vulnérabilité du patrimoine culturel au changement climatique et de la contribution de la culture et du patrimoine à l'action climatique.
- L'objectif du processus de travail conjoint serait de formuler des recommandations pour examen et adoption à la CDP 29 en 2024. Idéalement, il s'agirait d'un plan de travail global de la CCNUCC sur la participation des dimensions culturelles à l'action climatique.

Le travail conjoint que nous réclamons ordonne la CCNUCC et ses organisations subsidiaires d'entamer conjointement un processus consultatif d'un an pour aborder les questions liées aux arts, à la culture et au patrimoine par le biais d'ateliers et de réunions d'experts, de prendre en considération les vulnérabilités du patrimoine culturel au changement climatique et d'inclure la culture et le patrimoine comme moteur de l'action climatique. L'engagement des acteurs non gouvernementaux dans un tel processus consultatif est crucial. Nous nous attendons à ce que ce processus comprenne un appel à idées sur les croisements entre la culture et l'action climatique de la part CCNUCC. Celle-ci devrait également solliciter des propositions pour la planification de réunions scientifiques pour discuter de ces questions.

Les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre de la consultation comprennent:

- Le pouvoir de la culture, incluant la pratique artistique, la créativité, le patrimoine et les systèmes de connaissances traditionnelles, pour aider les

gens à imaginer et à réaliser des modes de consommation et de production durables et des futurs à faible émission de carbone et résilients au climat ;

- Les pratiques culturelles et patrimoniales en tant que technologie climatique contemporaine et leur rôle dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Les dimensions culturelles et patrimoniales qui contribuent au renforcement des capacités d'adaptation, au renforcement de la résilience et à la réduction de la vulnérabilité au changement climatique. Il importe également de discuter des conséquences des impacts des aléas climatiques sur la culture et le patrimoine sur la résilience des personnes et des communautés ;
- Les synergies et les compromis entre la sauvegarde du patrimoine culturel et l'action transformatrice pour le climat.
- Les dimensions socio-économiques et culturelles d'un développement durable résilient au climat.

Et la suite?

Pour que le processus de consultation d'un an qui serait lancé par le travail conjoint soit couronné de succès, nous aurons besoin d'un engagement solide de la part de diverses voix de la culture et du patrimoine. Chacun peut partager avec la CCNUCC sa vision sur la contribution de la culture et du patrimoine pour un avenir à faible émission de carbone, juste et résilient au climat. La participation au processus de consultation du travail conjoint commence par la participation à la campagne pour l'obtenir. Les acteurs non gouvernementaux peuvent jouer un rôle clé en encourageant les gouvernements nationaux à soutenir l'objectif du travail conjoint et le moment est venu de le faire.

En signant l'appel à l'action, à quoi consentez-vous?

Vous consentez à ce que notre nom soit affiché publiquement sur le site internet et dans d'autres supports de diffusion de la campagne de la campagne. Ce faisant, vous signifiez votre accord avec la campagne et vous êtes signataire de la lettre d'appel à l'action.